

Image not found or type unknown



Donnation entre époux concerne t'il les enfant

Par **roko66**, le **21/09/2008 à 15:11**

bonjourrrnDans un contrat de donation entre époux signé devant notaire.rnla personne des deux époux restant reste t'elle la seul héritier des bien du défient ou une part revient il au enfants.rnmerci de me donner votre avis.rnrncordialement roko66

Par **Visiteur**, le **21/09/2008 à 19:05**

La donation entre époux offre 3 options classiques:rn-Usufruit total sur la succession (la plus fréquente)rn-La quotité disponible en pleine propriété (50% avec 1 enfant, 1/3 avec 2 enfants, 1/4 à partir de 3 enfants).rn-1/4 en pleine propriété et 3/4 en usufruit